



Fiche technique N° TB0243  
22-05-2017

Annule et remplace les éditions  
précédentes

Application après préparation sur  
supports conformes au D.T.U. 59.1. et  
42.1.

- **MAÇONNERIES APRES IMPRESSION :**  
BETON RAGRÉE - ENDUIT DE CIMENT -  
FIBROCIMENT - BETON CELLULAIRE -  
MORTIER - BRIQUES
- **ANCIENNES PEINTURES APRÈS IMPRESSION :**  
HYDRODILUABLES -  
GLYCEROPHTALIQUES - ACRYLIQUES
- **RETEMENTS PLASTIQUES EPAIS & SEMI-**

## THEOTHERM EXTERIEUR D2/D3/I1

Revêtement semi-épais souple de  
protection et de décoration pour  
le Confort Thermique

**EXTÉRIEUR**

± 5 m<sup>2</sup>/L ou 100 à 200 g/m<sup>2</sup> par  
couche

## FONCTION

Revêtement semi-épais souple de protection et de décoration à base de résine acrylique renforcée en polysiloxane permettant le confort thermique des immeubles et habitations. A utiliser avec notre impression THEOTHERM PRIMAIRE.

**Classification :** NF T36-005 : I7b2 / 10c  
NF P84-403 : classe D2, D3 et I1  
NF EN 1062-1 : G3E4S1V2W3A0 - G3E4S1V2W3A1 -  
G3E5S1V2W3A2  
NF EN1504-2 : Système de protection de surface  
bénéficiant du marquage CE (Cf annexe)

## Destination : EXTÉRIEUR

Travaux neufs ou de rénovation : Surfaces murales verticales.

## Qualités dominantes :

- Pour une efficacité maximale des propriétés thermiques, ne pas recouvrir le produit.
- Microporeux : respecte l'hygrométrie du support
- Imperméable : protège efficacement contre les eaux de pluie
- Réduction des coûts d'énergie • Apporte un confort thermique à l'intérieur de l'habitation
- Réfléchit les rayons du soleil jusqu'à 88% (la valeur de la TSR (reflexion solaire totale) est optimisée par l'utilisation de notre impression THEOTHERM PRIMAIRE).

## Caractéristiques pratiques :



= 5 m<sup>2</sup>/L  
= 100 à 200 g/m<sup>2</sup> par couche



= 4 h



= 6 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation :** Blanc - **Prêt à l'emploi**
- **Aspect en finition :** Mat
- **Rendement :** (variable selon la nature, la porosité du fond et le mode d'application)  
± 100 g/m<sup>2</sup>/couche (Classe D2)  
± 150 g/m<sup>2</sup>/couche (Classe D3)  
± 200 g/m<sup>2</sup>/couche (Classe I1/A2)
- **Matériel :** Brosse, Rouleau Méché « Spécial Façades » à partir de 18 mm, selon le support.
- **Nettoyage du matériel :** Eau
- Pour ne pas nuire à la performance énergétique du revêtement, proscrire l'emploi de teintes foncées avec Y < 35 %. (La bonne tenue ne s'applique pas aux revêtements dont la couleur de finition a un coefficient d'absorption solaire supérieur à 0,7 ou dont la valeur d'indice luminance Y est inférieur à 35% (D.T.U. 59.1. et 42.1.)
- **Conditionnement :** 3L (2 Kg) - 15L (11 Kg)

## Caractéristiques techniques :

- **Densité** : 0,70 à 0,80 (Densité variable selon les bases et les teintes)
- **Extrait sec** : 54 à 58 %
- **TSR (Total Solar Reflectance)** : total = 88 % (**DIN EN 410**) mesuré par le CSTB (rapport EMI 15-26058427)  
UV = 8 % , Visible = 93 % , Infrarouge = 90 %.
- **Conductivité thermique (ISO 8301)**  $\lambda = 0,113 \text{ W /m.K}$
- **Teneur en COV** : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/i) : 140 g/l (2010).  
Ce produit contient max 60 g/l COV. (Les valeurs de COV tiennent compte de nos colorants)
- **Taux de brillance à 60°** : < 5 %

## MODE D'EMPLOI

### Préparation du support :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre**, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Dans le cas d'une application directe sur revêtement plastique épais, semi-épais et crépi**, s'assurer de la parfaite adhérence du revêtement en place. Dans le cas contraire, le décapage est obligatoire.
- **Si présence de mousses, champignons ou algues**, effectuer un traitement curatif de la surface à peindre avec notre **THELOCIDE** dilué. En cas de forte contamination par les micro-organismes de la surface à traiter, passer le nettoyeur à haute pression d'eau. Appliquer **THELOCIDE** dilué, puis laisser sécher sans rincer.
- **Sur anciennes peintures brillantes ou satinées** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, laisser sécher, puis appliquer en impression notre **THEOTHERM PRIMAIRE**.
- **Sur fonds peints** : appliquer en impression notre **THEOTHERM PRIMAIRE**.
- **Sur fonds neufs ou anciens non peints** : appliquer en impression notre **THEOTHERM PRIMAIRE**.
- **Sur support décapé chimiquement**, privilégier une impression en phase aqueuse.  
*Voir les fiches techniques des produits cités*

### Application :

- **Après les travaux de préparation du support, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes aux D.T.U. 59.1. et 42.1.**
- **Sur fonds neufs et anciens non peints, fonds peints en bon états et revêtement plastique épais**  
Une application en une couche est possible pour les 3 systèmes mais il faut veiller à une application régulière pour une dépose optimale.
  - **Classe D2** : Appliquer une couche de notre impression **THEOTHERM PRIMAIRE** à 150 g/m<sup>2</sup>, suivi de 2 couches de **THEOTHERM EXTERIEUR** à raison de 100 g/m<sup>2</sup> par couche en respectant un temps de séchage de 6h entre les couches.
  - **Classe D3** : Appliquer une couche de notre impression **THEOTHERM PRIMAIRE** à 150 g/m<sup>2</sup>, suivi de 2 couches de **THEOTHERM EXTERIEUR** à raison de 150 g/m<sup>2</sup> par couche en respectant un temps de séchage de 6h entre les couches.
  - **Classe I1** : Appliquer 1 couche de notre impression **THEOTHERM PRIMAIRE** à 150 g/m<sup>2</sup>, suivi de 2 couches de **THEOTHERM EXTERIEUR** à raison de 200 g/m<sup>2</sup> par couche en respectant un temps de séchage de 6h entre les couches.
- **Les consommations sont données, pour des supports lisses. En fonction du relief, une majoration peut être déterminer sur chantier.**
- **Pour fonds peints en mauvais état, (après préparation du support) merci de nous contacter.**
- Notre produit **THEOTHERM EXTERIEUR** peut être appliqué sur des enduits hydrauliques grattés et projetés en bon état après application de notre impression **THEOTHERM PRIMAIRE** selon l'état du support.
- **Le revêtement de peinture ne doit pas recouvrir les soubassement à moins de 25 cm du sol en raison des remontées d'humidités prévisibles sans coupures de capillarité. Le soubassement sera réalisé avec un revêtement D2 de type THELEXTER.**
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur le support à peindre.
- **En extérieur, ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 35°C, en respectant un taux d'hygrométrie inférieur à 80% d'Humidité relative. Ne pas appliquer sur toutes surfaces horizontales.**
- **Produit à mélanger avant utilisation avec précautions.**

# PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

## Conservation :

Excellente pendant 1 an en emballage d'origine fermé. Stocker à l'abri du gel.

## Hygiène et sécurité :

**Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur notre site [www.theolaur.com](http://www.theolaur.com) ou sur demande et au texte figurant sur l'emballage conforme à la législation en vigueur.**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

**THEOLAUR Peintures - ZI-A – 5, rue René Cauche – 59139 NOYELLES LES SECLIN - Service technique : + 33 (0)3 61 26 54 96**

**Mail : [contact@theolaur.com](mailto:contact@theolaur.com) Web: [www.theolaur.com](http://www.theolaur.com)**

**SAS au capital de 7 600 000 euros - SIREN : 401 971 015 – Code APE : 2030Z – N° intracommunautaire : FR 36 401 971 015**

## Annexe

Marquage CE de la déclaration de performance :

|  |  |
|--|--|
| <b>CE</b>  | <b>Peinture de protection de façades</b> |
|  | EN 1504-2 <sup>(2)</sup>                 |
| 15   |  |
| <b>EVCP : Système 4</b>  |  |
| Perméabilité à la vapeur d'eau : Classe I : Sd <5m   |  |
| Absorption capillaire et perméabilité à l'eau : W < 0,1 kg/m <sup>2</sup> .h <sup>0.5</sup>  |  |
| Résistance à la fissuration : A0/A1/A2   |  |
| Réaction au feu : NPD <sup>(1)</sup>   |  |
| Substances dangereuses : Conforme à 5.3  |  |
| Selon la composition du système de revêtement en utilisant exclusivement les produits suivants : <b>THEOTHERM EXTERIEUR sur impression THEOTHERM PRIMAIRE.</b> |  |
| (1)Aucune performance déclarée   |  |
| (2)Selon tableau ZA.1 e de la norme : Revêtement de protection conte les risques de pénétration et contrôle de l'humidité.                                     |  |